

Date de Convocation 01 octobre 2018	Séance du 05 octobre 2018 L'an deux mille dix huit et le 05 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.
Date d’Affichage 08 octobre 2018	

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, GRADOT Didier, GILG Tony, VERNET Guy, BLONDEAU Philippe, MASSON Philippe.

Excusés : TETU Pascale (pouvoir à Renaudot Roger)

Monsieur VERNET Guy a été élu secrétaire de séance.

DCM 33 Extension réseau électricité	<p>Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour l'alimentation d'une résidence principale située Grande Rue qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L332-8 du code de l'urbanisme.</p> <p>Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.</p> <p>L'avant projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 40 mètres.- La réalisation d'un génie civil de télécommunications composé d'une chambre de tirage et d'environ 110 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire. <p>Le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55% du montant total de ces travaux.</p> <p>Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Demande au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté par le Maire.2) Demande que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur Hamid LECHGUER en application des dispositions de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme.3) Demande qu'un réseau de communications électroniques soit réalisé sous réserve que son financement reste à la charge du bénéficiaire de l'extension du réseau d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange annexée à la présente délibération.
DCM 34 Vente bâtiment ancienne poste	<p>Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçue une offre d'achat pour l'ancien bâtiment de la Poste pour un montant de 90.000 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide par 4 voix pour, 3 contre (Dagot Denis, Gradot Didier, Vernet Guy) 4 abstentions (Chappuis Jean Pierre, Blondeau Philippe, Gilg Tony, Masson Philippe) de ne pas vendre ce bâtiment à ce prix.</p>
DCM 35 Contrat Béatrice Valroff	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à renouveler le contrat de Mme Béatrice Valroff (agent pour l'agence postale) pour une durée de 1 an à compter du 1er octobre 2018 à raison de 8 heures hebdomadaire avec une rémunération à l'indice nouveau majoré 350.</p>

<p>DCM 36</p> <p>Avancement d'échelon Yves Seguin</p>	<p>Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un avancement d'échelon pour l'employé communal Yves Seguin.</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide d'effectuer cet avancement à compter du 19/02/2018 : Adjoint Technique territorial Echelon 9 indice brut 370 indice majoré 342.</p>																		
<p>DCM 37</p> <p>Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales.</p>	<p>Le conseil Municipal à l'unanimité des présents nomme M. Guy Vernet, conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales.</p>																		
<p>DCM 38</p> <p>Chèque AXA</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à encaisser un chèque d'Axa d'un montant de 16,87 €.</p>																		
<p>DCM 39</p> <p>Prix de la portion de bois 2018</p>	<p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal fixe le prix de la portion de bois pour l'année 2018 à 100 €uros (inchangé).</p>																		
<p>DCM 40</p> <p>Assiette de coupes 2019</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,</p> <p>A) Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2019 dans les parcelles de la forêt communale N° 4af-5af-6af-23aj-27aj-17ar, 18ar, 20r,21ar, 26ar</p> <p>B) Décide :</p> <p>1°) De vendre sur pied par les soins de l'O.N.F,</p> <p>a) En bloc les produits des parcelles 4af, 5af, 17ar, 18ar, 20r, 21ar, 26ar</p> <p>b) En futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 6af selon les critères détaillés au § C1.</p> <p>2°) De partager, non façonné, sur pied aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles 6af, 23aj, 31aj, 27aj aux conditions détaillées au § D et pour cela en demande la délivrance</p> <p>C) Fixe les conditions suivantes pour les produits vendus :</p> <p>1°) Pour modes de vente § B1.b et § B2, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :</p>																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Essences</th> <th>Diam.à 130 cm > ou = à</th> <th>Découpe</th> <th>Remarques ou caractéristiques spéciales</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chêne</td> <td>40</td> <td>30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Hêtre</td> <td>40</td> <td>30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>35</td> <td>25</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Essences	Diam.à 130 cm > ou = à	Découpe	Remarques ou caractéristiques spéciales	Chêne	40	30		Hêtre	40	30		Divers	35	25			
	Essences	Diam.à 130 cm > ou = à	Découpe	Remarques ou caractéristiques spéciales															
	Chêne	40	30																
	Hêtre	40	30																
Divers	35	25																	
<p>Chêne</p>	<p>40</p>	<p>30</p>																	
<p>Hêtre</p>	<p>40</p>	<p>30</p>																	
<p>Divers</p>	<p>35</p>	<p>25</p>	<p>2°) Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :</p> <p>Délai d'abattage des futaies : 31/12/19 si vente 1er semestre 2019, 15/03/19 si vente 2 semestre 2019</p> <p>D) Fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :</p> <p>L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisé par les affouagistes eux même et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms et signatures suivent :</p> <p>1^{er} garant : DUCRAY Bruno</p> <p>2^{ème} garant : CHAPPUIS Jean Pierre</p> <p>3^{ème} garant : GRADOT Didier</p> <p>Situation des coupes et nature des produits concernés :</p>																

Nature	Affouage		Eclaircie
Parcelles	6 af		23 aj – 31 aj - 27aj
Produits à exploiter	- Les petites futaies marquées en abandon - Houppiers	- Tout le taillis - Petites futaies marquées en abandon - Houppiers	- Seules les tiges griffées ou marquées en abandon
Délais d'exploitation :			
Parcelles	6af	23 aj – 31 aj	27aj
Nature des produits	Affouage	Affouage	Affouage
Début de la coupe	01/11/19	01/11/19	01/11/19
Fin de l'abattage	15/04/19	15/04/19	15/04/20
Fin de façonnage	31/10/19	31/10/19	31/10/20
Fin de vidange	31/10/19	31/10/19	30/10/20
Observation complémentaire			
Conditions particulières :			
Faute pour les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.			
E) Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.			
DCM 41 Achat d'une saleuse	A l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le devis auprès de SAS Jacquot à Rioz pour l'achat d'une saleuse pour un montant de 1000 € HT.		
DCM 42 Nettoyage de l'église	le Conseil Municipal autorise Le Maire par 10 voix pour et 1 abstention (Guy Vernet) à signer le devis auprès de l'association du Centre de Beaumotte, pour le nettoyage de l'église suite aux travaux pour un montant de 1.050 €.		
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> - Parking Co-voiturage (enrobé sera fait mi-octobre) Travaux réalisés par la CCPR et 5% à charge de la commune. - Travaux rue de la Rocade (enrobé et bi-couche fait mi-octobre) - Travaux assainissement rue du Moulin (devis demandé) - Taille des platanes, sapin, tilleuls, etc.. (devis en cours) - Suppression de la haie vers le centre de rencontre (sera effectué cet hiver par l'association du centre de Beaumotte pour un montant de 900 €) - Noeud de raccordement optique (à suivre). - Réunion d'information par la CCPR sur l'eau et l'assainissement prévue à Voray le 06 novembre 2018. 		

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Roge RENAUDOT